

Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

**Refacturation des
charges de personnel
du budget principal
au budget annexe de
l'eau et assainissement**

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

*Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le*

27 mars 2023

N° 22-2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID : 073-217301175-20230404-20230404_22_PER-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Florian DUCROT, Dorian MAGNIER.

Procurations : Kelly BERTRAND donne procuration à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Pierre SIRE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de facturer au budget annexe de l'eau la mise à disposition de personnel communal.

Cette contribution correspond au nombre d'heures passées par les agents communaux des services techniques et administratifs au profit du service de l'eau et de l'assainissement.

Il indique qu'elle s'élève pour 2023 à 11.800€ selon l'état joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de facturer au budget annexe de l'eau et de l'assainissement la mise à disposition de personnel communal pour un montant de 11.800€, au titre de l'exercice 2023, selon l'état joint en annexe.

- Précise que cette contribution sera réévaluée pour les années futures en fonction de l'évolution des tâches et des salaires du personnel concerné.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN



Le secrétaire de séance,
Pierre SIRE

**PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL
POUR LE COMPTE DU SERVICE MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le 05/04/2023

ID : 073-217301175-20230404-20230404_22_PER-DE



I - PERSONNEL TECHNIQUE :

* Mise à disposition de personnel pour le suivi de la télégestion du réseau :		
- AM : 10 mn par jour + 4h dépannage-réinitialisation :		
65h à 24,18 €	=	1 571,70€
* Mise à disposition de personnel pour relevé annuel des compteurs :		
- AM : 3 jours de 8h :		
24h à 24,18 €	=	580,32€
- ATTP 2cl : 12 jours de 8h :		
96h à 22,75€	=	2 184,00€
* Mise à disposition de personnel pour changement des compteurs :		
- ATTP 2cl : 30 U x 20 mn :		
10h à 22,75 €	=	227,50€
* Mise à disposition de personnel pour interventions abonnés :		
- AM : 12 U x 20 mn :		
4h à 24,18 €	=	96,72 €
* Mise à disposition de personnel pour entretien du réseau :		
- AM :	Nettoyage réservoir : 8h/an	
	Nettoyage réseau : 8h/an	
	Recherche fuites : 6h/an	
	Réparation fuites : 12h/an	
	Contrôles divers : 30h/an	
	64h à 24,18 €	= 1 547,52 €
- ATTP 2cl :	Nettoyage réservoir : 8h/an	
	Nettoyage réseau : 8h/an	
	Recherche fuites : 6h/an	
	Réparation fuites : 12h/an	
	Contrôles divers : 30h/an	
	64h à 22,75 €	= 1 456,00€
		<hr/>
	TOTAL PERSONNEL TECHNIQUE	= 7 663,76 €
		Arrondi à 7 700,00 €

II - PERSONNEL ADMINISTRATIF :

* Mise à disposition de personnel pour la facturation de l'eau :		
- AAP 1 ^{ère} classe : Facturation intermédiaire : 40h		
Facturation annuelle : 56h		
96h à 22,72 €	=	2 181,12 €
* Mise à disposition de personnel pour opérations comptables (mandats-titres) :		
- AAP 1 ^{ère} classe : 72 U x 10 mn :		
12h à 22,72 €	=	272,64 €
* Mise à disposition de personnel pour élaboration du budget :		
- AAP 1 ^{ère} classe : 40h/an :		
40h à 26,77 €	=	1 070,80 €
* Mise à disposition de personnel pour déclaration et rapports :		
- AAP 1 ^{ère} classe : Déclarations agence eau, TVA : 12h/an		
Rapport sur l'eau : 8h/an		
20h à 26,77 €	=	535,40 €
	TOTAL PERSONNEL ADMINISTRATIF	= 4 059,96 €
		Arrondi à 4 100,00 €

TOTAL TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF : 7 700 € + 4 100 € = 11 800 €